

Conseil Communautaire du 10 avril 2025

Procès Verbal

L'an 2025 le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Sylvain DENOYELLE.

Etaient présents : Balosso Angèle, Bereins Odile, Bernard Daniel, Carle Bernard, Couly Gérard, Denoyelle Sylvain, Godart Thierry, Grunblatt Jean-Paul, Henry Bernard, Jacquemin Lionel, Kopocz Didier, Larminy Anne-Sophie, Lemerrier Jean-Luc, Lombard Daniel, Marcus Martine, Mettavant Stéphane, Petitcolas Jacqueline, Pierret Jérôme, Plantegenet Lionel, Rocquin Denis, Rosenberger Philippe, Rougier Gilles, Zingerlé Jean-Claude

Procurations : Dominique Large à Marcus Martine, Hellin Marie-Christine à Balosso Angèle, Vaucelle Jean-Claude à Carle Bernard, Klein Joël à Carle Bernard, Guillaume Paté à Sylvain Denoyelle

Etai(ent) absent(s) : Aubry Carole, Degoutin Lysiane, François Elisée, Hellin Marie-Christine, Oesch Benjamin, Petit David, Poirier Virginie, Rege Nathalie, Reuter Bernard, Vaucelle Jean-Claude, Zins Francine

Etai(ent) excusé(s) : Brasseur Pierre, Cratz Christian, Fischer Daniel, Ketterer Catherine, Klein Joël, Lacorde Vincent, Large Dominique, Paté Guillaume, Preville Marie-Thérèse

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Jacqueline Petitcolas

Ordre du jour.

Mr Antoine Bonilla, du Cabinet Exfilo ouvre la séance en présentant les conclusions de l'étude financière.

Délibérations 20250410-1 Compte Financier Unique Budget Général

INVESTISSEMENT 2024			
Déficit d'investissement	Dépenses	Recettes	Solde
518 159,16 €	687 615,88 €	898 709,59 €	- 307 065,45 €
Restes à réaliser	127 000,00 €	189 000,00 €	62 000,00 €
Solde			- 245 065,45 €
FONCTIONNEMENT 2024			
Excedent de fonctionnement au 1er janvier	Dépenses	Recettes	Solde
215 026,78	3 717 613,19 €	3 719 394,12 €	216 807,71 €
€			
Virement Section D'investissement			216 807,71 €
Excédent de fonctionnement à reporter au BP 2025			- €

Votée à l'unanimité.

Délibérations 20250410-2 Compte Financier Unique ordures ménagères

Votée à l'unanimité.

INVESTISSEMENT 2024			
Excédent d'investissement	Dépenses	Recettes	Solde
36 016,59 €	19 104,00 €	14 763,48 €	31 676,07 €
Restes à réaliser	18 000,00 €	- €	18 000,00 €
Solde			13 676,07 €
FONCTIONNEMENT 2024			
Déficit de fonctionnement au 1er janvier	Dépenses	Recettes	Solde
- 7 102,78 €	853 237,42 €	860 224,16 €	- 116,04 €
Virement Section D'investissement			0,00 €
Déficit de fonctionnement à reporter au BP 2025			116,04 €

Délibération 20250410-3 Compte Financier Unique Pôle Santé

Votée à l'unanimité.

INVESTISSEMENT 2024			
Déficit d'investissement	Dépenses	Recettes	Solde
34 932,81 €	10 782,80 €		-45 715,61 €
Restes à réaliser	- €	- €	- €
Solde			-45 715,61 €
Déficit d'investissement à reporter au BP 2025			45 715,61 €
FONCTIONNEMENT 2024			
Déficit de fonctionnement au 1er janvier	Dépenses	Recettes	Solde
5 978,63 €	17 237,44 €	35 206,88 €	11 990,81 €
Virement Section D'investissement			11 990,81 €
Déficit de fonctionnement à reporter au BP 2025			

INVESTISSEMENT 2024			
Déficit d'investissement	Dépenses	Recettes	Solde
0,00 €	- €	- €	0,00 €
		Solde	0,00 €
FONCTIONNEMENT 2024			
Déficit de fonctionnement au 1er janvier	Dépenses	Recettes	Solde
90 393,67 €	17 366,08 €	10 809,48 €	- 96 950,27 €
Restes à réaliser			- €
		Virement Section D'investissement	0,00 €
		Déficit de fonctionnement à reporter au BP 2025	96 950,27 €

Votée à l'unanimité.

Excédent de fonctionnement de	1 780,93 €
Excédent reporté de	215 026,78 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	216 807,71 €

Un déficit d'investissement de	307 065,45 €
Un excédent de reste à réaliser d'investissement de	62 000,00 €
Soit un déficit d'investissement de	245 065,45 €

Résultat d'exploitation au 31/12/2024 (EXCEDENT)	216 807,71 €
Affectation obligatoire en réserve	216 807,71 €
Résultat reporté en fonctionnement	- €

Résultat d'investissement reporté (Déficit) 307 065,45 €

Votée à l'unanimité.

	RÉSULTAT	AFFECTATION A	RÉSULTAT DE	RESTES A	SOLDE DES	CHIFFRES A
	CA	LA S.I	L'EXERCICE	RÉALISER	RESTES A	PRENDRE EN
	2023		2024	2024	RÉALISER	COMPTÉ POUR
						L'AFFECTATION
						DE RÉSULTAT
INVESTISSEMENT	-34 932,81		-10 782,80	RAR Dépenses	0,00	-45 715,61
				Recettes		
				0,00		
FONCTIONNEMENT	-5 978,63	0,00	17 969,44	RAR Dépenses	0,00	11 990,81
				Recettes		

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit))

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	11 990,81
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	11 990,81
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	0,00
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R002)	0,00
Total affecté au c/ 1068 :	11 990,81
Pour mémoire :	
Résultat d'investissement reporté au BP 2025, ligne D001	45 715,61
EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	
Déficit à reporter (ligne D002)	0,00

Votée à l'unanimité.

Délibération 20250410-7**Budget primitif 2025 – budget général**

Investissement		
	Dépenses	Recettes
Déficit d'investissement 2024	307 065,45 €	
Restes à réaliser	127 000,00 €	189 000,00 €
c/1068 Affectation du résultat		216 807,71 €
BP 2025	998 063,32 €	1 007 027,47 €
	1 432 128,77 €	1 412 835,18 €
Opérations d'ordre	190 280,63 €	229 634,74 €
Total Investissement	1 622 409,40 €	1 642 469,92 €
Excédent		20 060,52 €
Fonctionnement		
BP 2025	3 558 586,92 €	3 597 941,03 €
Dépenses d'ordre	195 184,74 €	155 830,63 €
Total fonctionnement	3 753 771,66 €	3 753 771,66 €

Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7,50 %

- Investissement : 7,50%

Votée à l'unanimité.

Délibération 20250410-8**Budget primitif 2025 – pôle santé**

Investissement		
	Dépenses	Recettes
Déficit d'investissement 2024	45 715,61 €	
BP 2025	9 500,00 €	
Affectation du résultat 2024		11 990,81 €
	55 215,61 €	11 990,81 €
Opérations d'ordre	- €	43 224,80 €
Total Investissement	55 215,61 €	55 215,61 €
Fonctionnement		
BP 2025	20 308,34 €	63 533,14 €
Dépenses d'ordre	43 224,80 €	
Total fonctionnement	63 533,14 €	63 533,14 €

Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7,50 %

- Investissement : 7,50%

Votée à l'unanimité.

Investissement		
	Dépenses	Recettes
BP 2025	91 000,00 €	91 000,00 €
Total Investissement	91 000,00 €	91 000,00 €
Fonctionnement		
Déficit fonctionnement 2024	96 950,27 €	
BP 2025	168 049,73 €	265 000,00 €
Total fonctionnement	265 000,00 €	265 000,00 €

Votée à l'unanimité.

Investissement		
	Dépenses	Recettes
Excédent d'investissement 2024		31 676,07 €
Restes à réaliser	18 000,00 €	
	18 000,00 €	31 676,07 €
BP 2025	40 000,00 €	10 800,00 €
	58 000,00 €	42 476,07 €
Opérations d'ordre	- €	21 083,96 €
Total Investissement	58 000,00 €	63 560,03 €
Fonctionnement		
Déficit de fonctionnement	116,04 €	
BP 2025	860 300,00 €	881 500,00 €
	860 416,04 €	881 500,00 €
Opérations d'ordre	21 083,96 €	
Total fonctionnement	881 500,00 €	881 500,00 €

Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7,50 %

- Investissement : 7,50%

Votée à l'unanimité.

Délibération 20250410-11 Taux de fiscalité

Après avoir débattu des diverses propositions d'augmentation,

Considérant l'inflation, les augmentations subies des charges de personnel, les projets d'investissements à venir,

Il est proposé d'augmenter de 6% les taux actuels de la fiscalité.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire avec 23 voix pour et 5 abstention, adopte les taux suivants :

Taxe foncière bâti : 13.72 %

Taxe foncière non bâti : 21.74 %

Taxe D'habitation additionnelle : 15.58%

CFE : 12.91 %

CFE unique ou de zone : 17.42%

Votée à 23 voix pour, 5 abstentions

Délibération 20250410-12 Tarifs cantine et périscolaire

Après avoir écouté l'exposé du Président,

Pour amortir l'augmentation des charges de personnel, de fournitures et de l'énergie, il est proposer d'appliquer une augmentation de 6% sur les tarifs des repas, de la garde du temps de midi et de l'accueil périscolaire matin et soir.

Après avoir écouté l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide d'appliquer à compter du 1^{er} septembre 2025, les tarifs suivants :

- Repas et garderie enfant : 5.50 €
- Personnel Codecom : 3.30 €
- Repas enseignants : 7.16 €

Votée à l'unanimité.

Délibération 20250410-13 Ligne de trésorerie Crédit Agricole

Le Président rappelle que pour faire face aux dépenses de travaux du LAPE, une ligne de trésorerie de 500 000€ a été ouverte. Afin de palier les délais de versement des subventions, il est rappelé la nécessité de renouveler la ligne.

Les conditions du prêt et le montant reste les mêmes que précédemment à l'exception du taux.

Il est proposé de délibérer sur les conditions proposées au 14/06/2024 par le crédit agricole qui a fait la meilleure proposition:

- Montant : 500 000.00 €
- Type échéance : Trimestrielle
- Index : EURIBOR 3 MOIS JOUR
- Valeur de l'index (à titre indicatif) : 2.3280 % au 28/03/2025
- Marge sur financement : 0.58 %
- Taux indicatif à la date de ce jour : 2.91 %
avec un taux plancher de 0.58 %
- Durée : 12 mois
- Montant de la commission d'engagement : 500.00 €

Votée à l'unanimité.

Délibération 20250410-14	Ligne de trésorerie Caisse d'Épargne
---------------------------------	--------------------------------------

Le Président rappelle que pour faire face aux dépenses de travaux du LAPE, une ligne de trésorerie de 500 000€ a été ouverte. Afin de palier les délais de versement des subventions, il est rappelé la nécessité de renouveler la ligne.

Après avoir sollicité plusieurs établissements bancaires il est proposé de retenir la proposition suivante ;

Etablissement retenu ; Caisse D'Epargne dans les conditions suivantes :

Montant : 500 000€ (Cinq cent mille euros)

Durée : 1 an

Taux : ESTER flooré + 0.90% fixe

Périodicité des intérêts : trimestriel

Commission d'intervention : 500€

Commission de non utilisation 0.2%

Votée à l'unanimité

En application de la responsabilité élargie des producteurs, la gestion des déchets d'emballages ménagers qui proviennent de produits commercialisés dans des emballages, en vue de leur consommation ou utilisation par les ménages doit être assurée par les producteurs, importateurs, ou toute personne responsable de la première mise sur le marché de ces produits.

Les producteurs, importateurs ou personnes responsables de la première mise sur le marché de produits commercialisés dans des emballages peuvent transférer leurs obligations en matière de prévention et de gestion des déchets d'emballages ménagers à un éco-organisme titulaire d'un agrément à cette fin. Ce dernier perçoit des contributions de ses adhérents qui lui permettent notamment de financer les collectivités territoriales qui assurent la collecte et le traitement des déchets d'emballages ménagers.

Dans le cadre de l'agrément dont bénéficie Citeo pour l'année 2024 (filière des emballages ménagers, ci-après la « Filière »), les Parties ont conclu, conformément au cahier des charges de la filière des emballages ménagers, imprimés papiers et papiers à usage graphique, applicable à cette date (ci-après le « Cahier des Charges ») et au contrat-type proposé par Citeo, un contrat pour l'action et la performance, dit « CAP » portant barème de soutien aux collectivités, proposé à toute collectivité territoriale compétente en matière de collecte et/ou de traitement des déchets ménagers.

Le terme actuel du CAP a été fixé au 31 décembre 2024, date à laquelle devait expirer l'agrément de Citeo pour l'année 2024. Par un arrêté du 27 décembre 2024 l'agrément de Citeo a été renouvelé jusqu'au 31 décembre 2029.

Par ailleurs, le Cahier des charges issu de l'arrêté modificatif du 7 décembre 2023 prévoit l'obligation pour les éco-organismes de la Filière de proposer, sous l'égide d'un organisme coordonnateur, un projet de Contrat-type (ci-après dénommé « Contrat-type pour la Collecte sélective ») au titre de la coordination de la Filière. Ce nouveau contrat porte barème de soutien à la suite du contrat CAP proposé précédemment.

Ce Contrat-type, couvrant la période 2025-2029, est désormais mis à la disposition des collectivités pour signature.

Votée à l'unanimité

La convention pour l'agence postale implantée à Apremont est arrivée à échéance le 16/01/2025.

La Poste Agence Intercommunal d'Apremont est ouverte au public le :

- Lundi : 8h30 – 11h45 et 13h30 – 17h45
- Mardi : 8h30- 11h45 et 13h30- 16h45
- Jeudi : 8h30- 11h45 et 13h30- 16h45
- Vendredi : 8h30- 11h45

Il est proposé de signer le renouvellement de cette convention pour une durée de 9 ans à compter du 17 janvier 2025.

Pour rappel, une indemnité compensatrice mensuelle de 1 352 € nous est reversée, soit 16 224 € pour l'année.

Convention jointe.

Votée à l'unanimité

Délibération 20250410-17 Vente bâtiment rue de l'église, Vigneulles-les-Hattonchâtel

Le Président,

Rappelle que la Communauté de Communes est propriétaire de plusieurs biens immobiliers dont l'ensemble situé rue de l'Eglise à Vigneulles les hattonchâtel et comprenant :

- Deux appartements,
- Les locaux du service technique,
- Un lieu de stockage.

Il informe qu'une proposition d'achat lui a été faite pour l'ensemble du bien. Le projet de futur potentiel acquéreur est la rénovation des bâtiments afin de faire des appartements de standing. Dans son projet, le possible acquéreur prend en compte la proximité du site multiaccueil et de la réglementation en vigueur (plan Vigipirate, accès secours).

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité la vente de l'immeuble situé place de l'église à Vigneulles-les-Hattonchâtel et donne pouvoir au Président afin d'engager toutes les démarches pour conclure la vente au prix proposé par l'acquéreur de 154 000 euros.

Votée à l'unanimité

Délibération 20250410-18 Modification DHS

Vu les nécessités de service et le départ d'un agent,

Il est proposé les modifications suivantes

GRADE	DHS Supprimée	DHS créée
Adjoint technique	22.50/35°	26.50/35°

Votée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé le Président lève la séance à 21h30.

Président,
Sylvain Denoyelle



La secrétaire de séance,
Jacqueline Petitcolas